



FLASH INFO

RPN Salaire du 20 septembre 2022

3,5%, et si encore il s'agissait d'un acompte ...

Dès le démarrage, la FNPOS CGT a informé l'UCANSS des mobilisations et grèves en cours, ce jour dans les organismes de Sécurité sociale, en réaction à la proposition indécente et insuffisante de l'employeur qui fait perdurer la baisse des salaires, compte tenu du niveau actuel de l'inflation.

Pour cette RPN Salaire, le simulacre de négociation se poursuit ! La directrice de l'UCANSS nous rebat les oreilles avec la comparaison sur le point d'indice des fonctionnaires, l'augmentation de seulement 2% dans le privé, etc.

Dans les faits, la proposition n'a pas évolué d'un iota. La directrice de l'UCANSS réaffirme le cadrage ferme et définitif de la tutelle : **augmentation de 3,5% de la valeur du point à compter du 1^{er} octobre 2022.**

L'employeur est totalement sourd à la colère des personnels et aux arguments de toutes les Organisations syndicales.

Bien loin de la réalité du quotidien vécue par l'ensemble des agents de la Sécurité sociale, la directrice de l'UCANSS est en boucle sur le premier train de mesures prises depuis l'ouverture des négociations en 2021, à savoir : la mesure « bas salaires », le supplément d'intéressement (2 décisions unilatérales de l'employeur) et le relèvement des coefficients maximums. Celles-ci ne répondent en rien à la revendication de la FNPOS CGT : la valeur du point à 10€ pour compenser la perte subie par rapport au coût de la vie et remettre les premiers niveaux au-dessus du SMIC.

Avec le cadrage du ministère, il n'y a pas de négociation et les Fédérations sont prises en otage ! « Négociations » terminées ! Signera ou signera pas ??

En fin de séance, l'UCANSS atteint le summum de la mesquinerie et de l'indécence, en annonçant que le Comex se dit ouvert à la négociation sur la revalorisation de la part patronale du titre-restaurant !!! Pour information, cette revalorisation serait au maximum de 0,23€ par titre soit l'équivalent de moins de 5€ par mois.

C'est dire la déconnexion de nos décideurs par rapport au coût de la vie !

La FNPOS CGT n'a pas dit son dernier mot et compte bien porter son exigence de la valeur du point à 10€ et de son augmentation chaque année. 3,5% à compter d'octobre 2022, ce n'est qu'un acompte !

Rendez-vous lors de la RPN du 13 décembre 2022 pour la négociation salariale 2023.

Le 29 septembre 2022, montrons déjà notre détermination par un temps fort de grève et de manifestation dans la Sécurité sociale.

